



Circulaire du directeur des contributions
I.T. n° 12 du 9 février 2021

I.T. n° 12

Objet : Abrogation de certaines circulaires du directeur des contributions

Sont abrogées avec effet immédiat les circulaires :

I.T. n° 1/I.R. n° 10 du 2 septembre 1948

I.T. n° 2 du 30 mars 1977

Luxembourg, le 9 février 2021

Le directeur des contributions,